

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 mars 2016</b>	<b>N° 2016-170</b>

Convocation du 18 mars 2016

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA  
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à Mme Dominique IRIART  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00  
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30  
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30  
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECLADE à partir de 12h30  
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50  
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50  
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 mars 2016</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction Gestion des déchets et propreté</b>	<b>N° 2016-170</b>

---

**Convention pour la coordination de projets de lutte contre le gaspillage alimentaire avec les communes - Décision- Autorisation de signature**

---

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En vue d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Grenelle1) notamment la réduction de la production des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant sur les 5 prochaines années, Bordeaux Métropole s'est lancée dans l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets (PLPD).

Parmi les différentes actions qui sont mises en œuvre dans le cadre du PLPD, la lutte contre le gaspillage alimentaire prend une place importante. En effet, le gaspillage alimentaire représente plus de 11 000 tonnes de déchets produits par an sur le territoire métropolitain.

Pour ce faire, Bordeaux Métropole développe une action d'accompagnement des établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective en partenariat avec les communes.

L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole vise à impulser une dynamique collective de lutte contre le gaspillage alimentaire en donnant les moyens à l'établissement d'agir de façon autonome et pérenne. Chaque accompagnement est réalisé en plusieurs étapes :

- **Fédération des acteurs et des structures** qui concourent à la réalisation des projets (porteur de projet au sein de la commune, directeur de l'établissement scolaire, enseignants, personnel périscolaire, directeur de cuisine centrale, personnel de cantine, parents d'élèves...). L'implication de l'ensemble des acteurs est indispensable à la réussite du projet.

- **Réalisation d'un état des lieux** : les agents de Bordeaux Métropole s'entretiennent avec les différents acteurs de la structure afin d'établir un diagnostic de l'existant. Une fois ces entretiens réalisés, une première pesée du gaspillage alimentaire est effectuée sur une semaine. Cette pesée permet de caractériser le gaspillage alimentaire sur l'établissement.

L'ensemble des données obtenues est ensuite compilé afin d'établir des préconisations en vue de la réduction du gaspillage.

- **Mise en place d'animations** par Bordeaux Métropole permettant la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire (thèmes du goût, de la saisonnalité des fruits et légumes, des filières de production...).

- **Mise en place des préconisations** par l'ensemble des acteurs de l'établissement scolaire.

- **Réalisation d'une deuxième pesée**, avec un menu identique, pour permettre d'évaluer l'impact des mesures préconisées. A titre d'exemple, les accompagnements déjà réalisés sur les établissements pilotes de Bruges, Blanquefort et Le Taillan ont permis une réduction de 2% en moyenne du gaspillage alimentaire global, allant jusqu'à -14% pour l'établissement du Taillan-Médoc.

- **Fourniture du bilan des préconisations et de la méthodologie du projet employée par Bordeaux Métropole** afin que la commune ayant bénéficié d'un accompagnement sur une école puisse en faire la promotion auprès des autres établissements de son territoire.

Pour garantir l'efficacité de l'action, Bordeaux Métropole, les communes et la cuisine centrale éventuelle s'engagent respectivement à respecter un certain nombre de dispositions pour mettre en œuvre ces projets.

Aussi, en vue de formaliser cette coopération entre Bordeaux Métropole et les communes, il apparaît souhaitable :

- D'approuver la convention relative à la coordination de projets de lutte contre le gaspillage alimentaire
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

**VU** la délibération n° 2012/0730 en date du 26 octobre 2012 relative à la validation des 28 actions du Programme local de prévention des déchets de Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la coopération entre Bordeaux Métropole, les communes et les cuisines centrales sur les projets de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective est importante pour atteindre les objectifs de réduction des déchets.

## **DECIDE**

**Article 1 :** La convention-type relative à la coordination de projets sur le gaspillage alimentaire est approuvée.

**Article 2 :** Monsieur Le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la présente convention

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2016

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>7 AVRIL 2016</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>7 AVRIL 2016</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Dominique ALCALA</p>
---	--

# CONVENTION DE COORDINATION DE PROJET

(Cuisine centrale en DSP)

Suite à l'entretien des services de la Ville de [Nom], de la cuisine centrale [Nom], avec ceux de Bordeaux Métropole en date du [Date en toutes lettres] dans le cadre de l'action multi-partenariale sur la réduction du gaspillage alimentaire à [Nom de l'établissement] du [Date] au [Date], il est proposé la répartition des engagements de chacun tels que :

## **Objectifs consensuels entre les partenaires :**

- Rendre compte de l'impact quantitatif et financier du gaspillage alimentaire de la restauration collective de [Nom de l'établissement] pendant la période du [Date] au [Date].
- Animer et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes à la réduction du gaspillage alimentaire.
- Développer une méthodologie de mesure, de sensibilisation et d'animation transposable sur d'autres sites.
- Proposer, valider et procéder à la mise en place de préconisations pour réduire le gaspillage alimentaire.

## **Engagements :**

### **La Ville de [Nom] :**

- Fait preuve d'implication tout au long du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, par l'intégration aux différentes démarches, de la mission Agenda 21, du personnel de restauration en satellite, du personnel périscolaire, des parents d'élèves et de l'équipe enseignante.
- Participe à la transmission d'information auprès des différents acteurs du projet.
- Favorise la mise en place des actions préconisées et validées en réunion auprès de chaque acteur.
- Met à disposition des locaux (salles de réunion, salle de restauration, classes d'école...) et du matériel (grilles d'affichage, tables...) si nécessaire.
- Met à disposition les documents nécessaires à l'analyse des pesées (bons de livraison des repas, feuilles de liaison, données quantitatives et financières liées à la production des repas...)
- Finance les repas des agents de Bordeaux Métropole lors des interventions et selon le calendrier proposé.
- Est susceptible de financer les besoins en animation de Bordeaux Métropole sur l'établissement (fruits divers, transport...) selon les possibilités.
- Coordonne la communication sur le projet via son service communication.

- S'engage à faire partager cette expérience auprès des autres établissements scolaires de la commune afin de diffuser les bonnes pratiques qui auront été définies dans le cadre du bilan du projet.

**La cuisine centrale [Nom] :**

- Fait preuve d'implication tout au long du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Favorise la mise en place des actions préconisées et validées en réunion.
- Prévoit deux menus identiques sur les deux périodes de pesée (dans la mesure du possible).
- Met à disposition les données brutes quantitatives et financières (quantités livrées et coût par classe de denrées) permettant de caractériser la quantité de gaspillage alimentaire ainsi que la perte financière correspondante (liste non exhaustive).

**Bordeaux Métropole :**

- Met à disposition ses compétences et le personnel du service communication de proximité de la Direction Gestion des Déchets et Propreté pour l'accompagnement dans la méthodologie, la coordination et le suivi du projet.
- Prévoit des temps de rencontre et d'échange avec tous les partenaires du projet pour expliquer la démarche, observer un fonctionnement, échanger sur les pratiques, proposer des actions.
- Met à disposition le matériel nécessaire aux pesées (récipients, balances, matrices de pesée, gâchimètre du pain, affichages...etc).
- Analyse toutes les données issues des pesées afin d'établir un constat, de formuler des préconisations et de rendre compte d'un bilan de l'opération.
- Fait appel à certaines structures locales (maraîcher, marché, ferme pédagogique...) pour participer à la sensibilisation au gaspillage alimentaire.
- Prévoit des animations scolaires et périscolaires à valider avec le personnel éducatif et périscolaire.

**Livrables aux partenaires :**

- Bilan qualitatif et quantitatif de la première caractérisation assorti de préconisations.
- Bilan global du projet et évaluation des actions mises en place.
- Matrice de calcul et d'analyse quantitative et financière du gaspillage alimentaire.
- Trames d'animations pédagogiques.

Ville de [Nom],  
le .../.../...  
Signature :

Cuisine centrale [Nom],  
le .../.../...  
Signature :

Bordeaux Métropole,  
le .../.../...  
Signature :

# CONVENTION DE COORDINATION DE PROJET

(Cuisine centrale en régie)

Suite à l'entretien des services de la Ville de [Nom] avec ceux de Bordeaux Métropole en date du [Date en toutes lettres] dans le cadre de l'action multi-partenaire sur la réduction du gaspillage alimentaire à [Nom de l'établissement] du [Date] au [Date], il est proposé la répartition des engagements de chacun tels que :

## **Objectifs consensuels entre les partenaires :**

- Rendre compte de l'impact quantitatif et financier du gaspillage alimentaire de la restauration collective de [Nom de l'établissement] pendant la période du [Date] au [Date].
- Animer et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes à la réduction du gaspillage alimentaire.
- Développer une méthodologie de mesure, de sensibilisation et d'animation transposable sur d'autres sites.
- Proposer, valider et procéder à la mise en place de préconisations pour réduire le gaspillage alimentaire.

**La Ville de [Nom] :**

## **Engagements :**

- Fait preuve d'implication tout au long du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, par l'intégration aux différentes démarches, de la mission Agenda 21, du personnel de restauration en satellite, du personnel de la cuisine centrale, du personnel périscolaire, des parents d'élèves et de l'équipe enseignante.
- Participe à la transmission d'information auprès des différents acteurs du projet.
- Favorise la mise en place des actions préconisées et validées en réunion auprès de chaque acteur.
- Met à disposition des locaux (salles de réunion, salle de restauration, classes d'école...) et du matériel (grilles d'affichage, tables...) si nécessaire.
- Met à disposition les documents nécessaires à l'analyse des pesées (bons de livraison des repas, feuilles de liaison, données quantitatives et financières liées à la production des repas...)
- Finance les repas des agents de Bordeaux Métropole lors des interventions et selon le calendrier proposé.

- Est susceptible de financer les besoins en animation de Bordeaux Métropole sur l'établissement (fruits divers, transport...) selon les possibilités.
- Coordonne la communication sur le projet via son service communication.
- S'engage à faire partager cette expérience auprès des autres établissements scolaires de la commune afin de diffuser les bonnes pratiques qui auront été définies dans le cadre du bilan du projet.

**[Cuisine centrale] :**

- Prévoit deux menus identiques sur les deux périodes de pesée (dans la mesure du possible).
- Met à disposition les données brutes quantitatives et financières (quantités livrées et coût par classe de denrées) permettant de caractériser la quantité de gaspillage alimentaire ainsi que la perte financière correspondante (liste non exhaustive).

**Bordeaux Métropole :**

**Engagements :**

- Met à disposition ses compétences et le personnel du service communication de proximité de la Direction Gestion des Déchets et Propreté pour l'accompagnement dans la méthodologie, la coordination et le suivi du projet.
- Prévoit des temps de rencontre et d'échange avec tous les partenaires du projet pour expliquer la démarche, observer un fonctionnement, échanger sur les pratiques, proposer des actions.
- Met à disposition le matériel nécessaire aux pesées (récipients, balances, matrices de pesée, gâchimètre du pain, affichages...etc).
- Analyse toutes les données issues des pesées afin d'établir un constat, de formuler des préconisations et de rendre compte d'un bilan de l'opération.
- Fait appel à certaines structures locales (maraîcher, marché, ferme pédagogique...) pour participer à la sensibilisation au gaspillage alimentaire.
- Prévoit des animations scolaires et périscolaires à valider avec le personnel éducatif et périscolaire.

**Livrables aux partenaires :**

- Bilan qualitatif et quantitatif de la première caractérisation assorti de préconisations.
- Bilan global du projet et évaluation des actions mises en place.
- Matrice de calcul et d'analyse quantitative et financière du gaspillage alimentaire.
- Trames d'animations pédagogiques.

Ville de  
Signature :

Bordeaux Métropole  
Signature :